

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/11-520-149 du 14/02/2011

OPERATION ECOLE OUVERTE 2011 - APPEL A PROJETS

Références : Charte et Circulaire du 23-1-2003 parues au BOEN n°5 du 30 janvier 2003

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie DSDEN, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

Affaire suivie par : M. NIEDEROEST - Mme VIALLES - Tel : 04 42 91 71 64 / 75 72 - Fax : 04 42 91 70 02

Le dispositif « Ecole Ouverte » fêtera en 2011 ses 20 ans d'existence. Il a confirmé en 2010 le succès des années précédentes. tout en évoluant dans ses modalités, compte-tenu de l'existence de nouveaux dispositifs périscolaires.

Toutefois cette action s'inscrit toujours dans un ensemble de mesures visant à favoriser le vivre ensemble, ainsi que la réussite et l'épanouissement individuel et collectif des jeunes, et se caractérise par sa **dimension éducative et sociale**.

L'Ecole Ouverte se recentre désormais sur les activités fondamentales prévues dans la Charte Ecole Ouverte: recevoir les jeunes qui ne partent pas en vacances en été (au moins pendant 2 semaines).Cet accueil peut être éventuellement complété par une autre période pendant les petites vacances (au choix de l'établissement). Ces périodes restent fractionnables.

L'Ecole Ouverte propose depuis longtemps, dans les collèges et lycées, aux jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances un dosage judicieux entre activités de renforcement scolaire, activités éducatives, activités culturelles et sportives , **en les responsabilisant** dans la conduite de ces activités, dans le cadre d'une **éducation à la citoyenneté** active.

L'aménagement des temps et des activités extra - scolaires concerne désormais différents dispositifs : « Accompagnement éducatif » en soirée dans la semaine (écoles et collèges), « Dispositif expérimental de réussite scolaire » (certains lycées), stages de remise à niveau pendant les vacances (écoles), pour ne citer que les principaux...

Pour aller dans le sens d'une **cohérence** d'ensemble, d'une rationalisation des pratiques et d'une meilleure **lisibilité** des actions sur le terrain, il est impératif que la partie scolaire qui existait auparavant en Ecole Ouverte sous différentes formes, soit désormais largement assurée dans le cadre de ces nouveaux dispositifs, pour les établissements qui peuvent y prétendre, de même que les activités culturelles et sportives les plus traditionnelles. Quelques activités scolaires sous forme ludique, destinée à remotiver les élèves les plus décrocheurs, restent possibles pour les autres établissements.

L'Ecole Ouverte ne doit alors conserver que les actions réalisées pendant les **vacances** (grandes et petites), ne pouvant entrer dans les dispositifs précédemment cités en raison de leur caractère expérimental, novateur, individualisé ou certifiant (attestations de niveau, brevets, livret de compétences), et/ou fortement marquées par la recherche de la construction de liens sociaux (ingénierie sociale et intergénérationnelle), au sein et autour de la communauté éducative, et destinées surtout aux jeunes les plus en marge .du système.

Le traditionnel « dosage » des activités (scolaires, culturelles et sportives, de loisirs et éventuellement d'insertion sociale), préconisé dans la Charte Ecole Ouverte et dans l'appel à projet national, sera apprécié **compte-tenu de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement** présents dans l'établissement, ou de la situation particulière de celui-ci à cet égard.

Les projets concernant l'opération "Ecole Ouverte 2011" sont partie intégrante du **projet d'établissement**, à ce titre, ils doivent être définis avec tous les acteurs auxquels ils s'adressent.

Les jeunes et leurs familles sont, comme par le passé fortement demandeurs, mais pas toujours assez engagés dans le choix, la préparation et la réalisation de ces actions en Ecole Ouverte qui doivent pourtant être conçues pour répondre, autant que possible, à leurs demandes, dans une logique de projet.

L'engagement de l'établissement, qui doit rester le principal acteur du dispositif, est également conduit par la participation des personnels.

Toutefois, le recours à des partenaires extérieurs et plus précisément à diverses structures associatives doit se faire dans le respect des règles et l'établissement de conventions dans lesquelles figure le détail des prestations proposées. Il convient de privilégier les associations complémentaires de l'enseignement public et les associations reconnues pour leur action par les différents ministères, collectivités territoriales et organismes officiels.

Pour mémoire : listes disponibles sur les sites des ministères, et délégations régionales :

<http://www.education.gouv.fr/pid9/l-ecole-dans-votre-region.html>

<http://www.inet.jeunesse-sports.gouv.fr/assosj/assoindex.asp>

<http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr>

et sur le site académique :

http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_27824/les-actions-partenariales .

RAPPEL DES CRITERES :

Cf. Charte et Circulaire « Ecole Ouverte » du 23-1-2003 parues au BOEN n°5 du 30 janvier 2003, Lettre interministérielle d'appel à projets 2010

↳ **le public concerné** : En priorité les jeunes des réseaux « **Ambition Réussite** » et des territoires de l' « **Education Prioritaire** » (REP/ZEP), des « **Zones Urbaines Sensibles** » (ZUS) et tous les enfants et les jeunes qui vivent dans des contextes culturels et économiques dégradés, en difficulté scolaire, en voie de marginalisation sociale ou qui ont des difficultés avec l'institution scolaire (établissements sensibles, zones prévention violence, contrats de ville et grands projets de ville (CDV-GPV) ou contrats urbains de cohésion sociale(CUCS), contrats éducatifs locaux (CEL), contrats d'accompagnement à la scolarité(CLAS)...)

↳ **le partenariat** avec le tissu social et culturel du quartier ou du secteur, les collectivités locales, les associations et l'implication des parents et des jeunes,

↳ **la durée d'ouverture** à programmer sur l'année civile est de **deux périodes, dont l'une estivale** (sauf dérogation)

- les **vacances d'été** (2 semaines, en fonction des autres ouvertures sur périodes de vacances),
- les **petites vacances**
- éventuellement, en complément, quelques mercredis et samedis hors congés scolaires, en complément d'activités proposées dans le cadre d'autres dispositifs : exemple : En Lycée Ambition-réussite ou REP/ZEP, petites vacances : Dispositif de réussite scolaire le matin (soutien scolaire), complété par des activités Ecole Ouverte l'après-midi

Dix demi-journées les mercredis ou samedis sont décomptées comme une semaine.

Le nombre de semaines en mercredis et samedis Ecole Ouverte ne devant pas représenter plus de 10 à 15% de la durée totale d'ouverture pour l'année.

NB : Cette ouverture les mercredis & samedis reste strictement SUBORDONNEE à une ouverture minimale prévue pendant les vacances d'été.

↳ **l'accueil des élèves de l'enseignement élémentaire** par les collègues,

La priorité sera donnée, en ce cas, aux élèves du cycle 3 afin de faciliter la transition entre l'école et le collège (charnière CM2/6^{ème}),

Dans ce but Mmes et MM. les Inspecteurs de l'Education Nationale auront en charge l'information des Directeurs d'école de leur circonscription.

↳ **l'accueil des élèves de 3^{ème}/futurs élèves de seconde** pour les lycées et L.P.,

↳ **l'accueil des jeunes ENAF (Elèves nouvellement arrivés en France) ou non sédentaires (Voyageurs),** pour faciliter leur intégration,

↳ **l'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, soutien scolaire, préparation d'examens), prévu dans le cadre de la Charte Ecole Ouverte, uniquement pour les établissements ne pouvant relever d'aucun des nouveaux dispositifs d'accompagnement à la scolarité.**

↳ **les effectifs accueillis et les conditions de cet accueil** (entre 30 et 120 jeunes).

L'**harmonisation** et la **complémentarité** avec les dispositifs déjà existants, même hors Education nationale, sont plus que jamais à rechercher, afin d'augmenter la spécificité et l'efficacité de l'Ecole Ouverte.

Le but étant de proposer aux enfants et aux jeunes accueillis un programme global d'activités suffisamment diversifié et cohérent (culture, sports, loisirs, accompagnement scolaire) en recherchant la complémentarité avec des structures ou des dispositifs voisins, de manière à éviter la concurrence ou le double emploi, et rechercher la meilleure utilisation possible des moyens.

A ces critères généraux s'ajoutent des critères académiques:

↳ **les partenariats, les expériences avec l'enseignement supérieur ou les entreprises et associations en étant issues,** notamment pour les élèves de lycées et L.P.

↳ **projets innovants, efforts de renouvellement** pour les établissements déjà engagés dans Ecole Ouverte les années précédentes

Les projets complets sont à préparer et à communiquer au Service Vie Scolaire du Rectorat, pour le 11 février 2011, délai de rigueur :

- Les établissements déjà engagés précédemment dans l'Ecole Ouverte ont la possibilité de saisir directement dans l'Application Ecole Ouverte APPLIEO (SCONET), leur proposition de programme 2011 (saisie d'un programme prévisionnel seulement).

- Les établissements Ambition-Réussite ou REP/ZEP non précédemment engagés qui souhaiteraient participer à l'Ecole Ouverte sont priés de prendre contact le plus tôt possible avec le Service Vie Scolaire (Mme Vialles), pour que la possibilité de saisir leur proposition de programme 2011 (programme prévisionnel) leur soit donnée.

NB : Présentation des documents :

Les documents générés à l'issue de ces saisies seront utilisés pour la présentation des demandes devant le Groupe académique de suivi, pour cette raison, merci d'y apporter le plus grand soin et notamment en ce qui concerne la saisie des détails des zones de commentaires (boutons grisés). En cas de difficultés, contacter le Service Vie scolaire.

Rappel : Les établissements déjà engagés doivent habituellement renseigner dans l'application Ecole Ouverte, pour chaque période à effectuer, les éléments permettant de générer automatiquement les bilans intermédiaires et le bilan annuel.

Pour ces établissements, le bilan annuel 2010 doit être obligatoirement complété et joint lors du dépôt du nouveau projet.

Il conviendra cette année que les établissements impriment eux-mêmes ces documents et y adjoignent toutes les pièces (photocopie de documents pré- existants) permettant d'apprécier le lien avec le projet d'établissement, et le dosage des activités proposées, y-compris dans le cadre des autres dispositifs en œuvre dans l'établissement (programme annuel).

J'attire votre attention sur **le respect de la date-limite de communication des projets**, fixée ci-dessus, le Groupe de suivi académique et ensuite le Groupe de pilotage régional, en charge de l'examen des projets devant se réunir le plus tôt possible.

Le projet pédagogique et financier ainsi que la convention entre l'établissement adhérent et l'établissement mutualisateur (Lycée Saint Exupéry Marseille) doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration.

Pour toutes questions relatives aux aspects financiers et comptables et à la liquidation des salaires vous pouvez vous adresser directement à l'Agence Comptable de l'établissement mutualisateur.

Mme HARDY, agent comptable : 04.91.09.69.00

Mme BECHIRI, service intendance : 04.91.09.69.05

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



Inspection Académique

04 / 05 / 13 / 84

Service Vie Scolaire

PROJET ÉCOLE OUVERTE

PROJET 2011

ETABLISSEMENT :

RESPONSABLE DU PROJET :

COORDONNATEUR(S) DU PROJET (Nom, Prénom, Fonctions, Téléphone, Fax, Courriel) :

COORDONNATEUR FINANCIER (Nom, Prénom, Fonctions, Téléphone, Fax, Courriel) :

Synthèse de lecture :

Proposition du Groupe de suivi académique :

Décision du Groupe de pilotage régional :

ECOLE OUVERTE 2011

FICHE SYNTHETIQUE DE RENSEIGNEMENTS

NOM de l'établissement :	Ville :
Type : Collège <input type="checkbox"/> Lycée <input type="checkbox"/> Lycée Professionnel <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Nom et type de l'établissement concerné (si case autre cochée).	
CLASSEMENTS :	
Etablissement AMBITION-REUSSITE :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Réseau AMBITION-REUSSITE :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Etablissement en ZEP/REP :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Réseau ZEP/REP :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Réseau de Réussite Scolaire (RRS) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Etablissement sensible ou difficile (si non classé) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Etablissement en ZUS :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Existence d'un Contrat de ville :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
ou d'un Contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
ou d'un Grand Projet de Ville :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Ville Vie Vacances V.V.V (Jeunesse & Sports)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autre dispositif (précisez) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
DISPOSITIF E.N. D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :	
Accompagnement éducatif (écoles et collèges) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dispositif de réussite éducative (certains lycées)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Stages de remise à niveau (écoles) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Stages d'anglais pendant les vacances (lycées)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dispositif CLAIR/ ECLAIR :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
dont	
Contrat Educatif Local :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Contrat local d'accomp. à la scolarité (C.L.A.S.)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Dans votre fonctionnement en Ecole Ouverte, quelle est la proportion :

- **d'activités prévues hors établissement ?**
- **de voyages** (par rapport à l'ensemble des activités prévues) ?

Publics ciblés

<i>Origine géographique des élèves</i>	<i>Effectif prévisionnel</i>	<i>Observation</i>
Elèves de l'établissement attendus		
Elèves du quartier ou du secteur non scolarisés dans l'établissement.		
Elèves de la ville non scolarisés dans l'établissement, le quartier, le secteur		
Elève d'autres villes, non scolarisés dans l'établissement (non internes)		

<i>Origine scolaire des élèves au collège</i>	<i>Effectif prévisionnel</i>	<i>Observations</i>
Elèves du cycle 3 de l'école primaire		
Dont : Futurs 6 ^o		
Autres		

<i>Origine scolaire des élèves au lycée</i>	<i>Effectif prévisionnel</i>	<i>Observations</i>
Elèves de 3 ^o		
Dont Futurs 2 ^{des}		
Autres		

<i>Liens familiaux, sociaux,...</i>	<i>Observations</i>
Fratreries ou 1/2Fratreries, Cousins, « Equipes » <input type="checkbox"/>	
Autres types de liens <input type="checkbox"/>	

Un service de ramassage scolaire est-il prévu ? oui non
 Si oui, à la charge financière de :

Un service de restauration est-il prévu ? oui non
 Si oui, sous quelle forme ?

Observations éventuelles :

Encadrement

Nombre total de personnes concernées y-compris le ou les responsables pour l'ensemble des sites (si vous avez joint votre bilan 2010, l'équipe qui y figure peut être prise en considération si stabilité, dans ce cas ne pas renseigner)

PERSONNELS de l'ETABLISSEMENT			
Catégories	Nombre	Fonction ou mission exercée dans l'établissement	Types de Participation aux activités Ecole Ouverte
Direction			
ATOSS			
Enseignants			
Documentation			
Education			
Contrats aidés :			
Assistants d'éducation :			
Engagés ou volontaires du Service Civique			
Autres dont bénévoles et volontaires non payés			

PARTENAIRES EXTERIEURS			
Catégories	Nombre	Raisons sociales	Types de Participation aux activités Ecole Ouverte
Associations			
Centres Sociaux			
MJC/ MPT			
Autres Ministères			
Centres de recherches publics ou privés (enseignement supérieur)			
Entreprises			
Collectivités Territoriales			
Familles			
Etudiants			
Autres			

L'implication des familles est-elle effective ?

Si oui, sous quelle forme ?

Impact attendu de l'opération sur votre établissement et indicateurs choisis?

Difficultés rencontrées ? :

ECOLE OUVERTE : BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL *

RECETTES PRÉVISIONNELLES			
A – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES		B – AUTRES PARTICIPATIONS	
SOURCES	Montants	Moyens humains (en heures/semaine)	Autres prestations (Matériels, locaux, etc)
Etat (MEN) montant hebdo. (4500€) X Nombre de semaine = (1)			
Etat (Autres) : (2)			
Collectivité territoriales dont celle de rattachement de l'établissement : (3)			
Communes, intercommunalité = (4) (détailler)			
Dons d'associations (y-compris FSE) et autres : (5)			
TOTAL A =(1)+(2)+ (3) + (4) + (5) =			

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ANNUELLES				
PRÉVISIONS D'ACHAT				ORIGINE DU FINANCEMENT
Catégorie	Quantités	P. U TTC	TOTAL	
Cotisation à l'établissement mutualisateur (Lycée St Exupéry- Marseille)				
Matériel (non-immobilisable)				
Petit matériel, dont consommables				
Denrées (alimentation)				
Salaires, vacations(y-compris charges sociales) -fonctionnaires -non fonctionnaires				
Partenariats associatifs ou autres (conventions)				
Déplacements, transports				
Autres				
TOTAL				

* : Inclure dans ce budget les montants relatifs à TOUS les types d'activités Ecole Ouverte :grandes, petites vacances, mercredis, samedis, etc...